

accordée pour son réseau radiophonique. Ainsi, le réseau radio-télévision de l'État accuse un déficit excédant trente millions et quart. Et Radio-Canada s'attend à un déficit plus élevé à la fin de la présente année financière.

Un grand nombre de Canadiens sérieux doivent s'inquiéter de voir des sommes de plus en plus grandes de deniers des contribuables affectées à Radio-Canada depuis l'avènement de la télévision au Canada. Une bonne partie de ces fonds servent à subventionner les émissions de divertissement dont certaines sont bonnes et d'autres mauvaises.

Je parle surtout de la télévision car, à mon avis, la ligne de conduite qui a été adoptée et qui établit un monopole local dans le domaine de la télévision a nui à l'essor de la télévision au Canada. Je m'exprime ainsi parce que lorsque la télévision en couleur sera utilisée d'une façon plus générale, et le moment approche, les frais actuels de la télévision augmenteront sensiblement. D'après l'opinion des autorités, on estime d'une façon générale qu'aux États-Unis le coût en est d'environ 15 p. 100 de plus que pour la télévision ordinaire. Par conséquent, en vertu de la ligne de conduite actuelle à l'égard de la télévision, les contribuables canadiens seront appelés à verser des sommes plus élevées. Si on appliquait au Canada en matière de télévision une ligne de conduite semblable à celle qui est en vigueur dans d'autres régions du monde, le contribuable ne serait pas grevé d'un fardeau aussi lourd que celui qui pèse sur lui en ce moment.

Un nombre de plus en plus grand de députés se rendent compte du besoin d'instituer un comité permanent sur la radiodiffusion. Je ne critique pas le ministre de ne pas avoir proposé l'institution d'un comité cette année, bien qu'il y en ait qui ne partagent pas mon opinion à cet égard. Étant donné qu'une commission royale siège, je ne me suis pas opposé sérieusement à cette décision. Cependant, quels que soient les vœux exprimés par cette commission, si l'on ne met pas fin aux dépenses qui, semble-t-il, s'accroissent et ne sont assujéties à aucun contrôle, et si l'augmentation se poursuit au même rythme, Radio-Canada dépensera l'argent des contribuables à raison de 100 millions par année d'ici cinq ou six ans. C'est une grave question qui mérite que le Parlement l'étudie plus soigneusement qu'il l'a fait jusqu'ici.

Il m'est difficile de comprendre comment il se fait que la Société Radio-Canada, qui peut compter sur les débouchés les plus avantageux au pays, accuse continuellement des déficits. A Toronto, la Société exploite deux postes de radio et un poste de télévision; à Montréal, elle a deux postes de radio et deux postes de télévision. Les postes privés font des bénéfices.

L'hon. M. McCann: De gros bénéfices.

[M. Diefenbaker.]

M. Diefenbaker: Le ministre dit: "De gros bénéfices". Je ne veux pas critiquer Radio-Canada pour le moment mais je me demande pourquoi ses déficits augmentent chaque année, bien qu'elle dispose des marchés les plus avantageux et que ses émissions, qui ne sont certes pas d'un ton plus élevé, ont à peu près la même valeur que les autres du point de vue réclame.

Deuxièmement, à peu près tous les autres postes de radio et de télévision de la Société se trouvent à des endroits très avantageux du point de vue commercial. Que dire, par exemple, du poste de Radio-Canada à Vancouver? Il devrait réaliser des bénéfices. Le poste de télévision privé de Bellingham, XVOS, dans l'État de Washington, qui compte presque exclusivement sur le marché de Vancouver, réalise des bénéfices justes et raisonnables. Il y a, dans ma propre province, en Saskatchewan, le poste CBK de 50,000 watts qu'on peut entendre presque partout dans l'Ouest. Pourquoi des postes comme celui-ci ne réalisent-ils pas de bénéfices? Pourquoi la Société Radio-Canada revient-elle chaque année devant le Parlement et pourquoi lui verse-t-on une subvention au lieu d'un crédit parlementaire chaque année, comme on le fait depuis cinq ans? Pourquoi la situation financière de Radio-Canada s'aggrave-t-elle d'une année à l'autre? La société a des postes de radio à Winnipeg, Québec, Ottawa, Halifax et Sydney. Elle a des postes de télévision à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax. Il est plus qu'étrange que d'une année à l'autre les déficits augmentent et que le Parlement soit appelé à voter des sommes plus considérables. Je crois que le moment est venu d'enrayer une telle tendance. Pour cette raison, la somme de 12 millions dont il est ici question devrait être un prêt plutôt qu'une avance. Consentir une telle avance de fonds équivaut à favoriser les dépassements qui n'ont jamais leur raison d'être.

Je ne veux pas parler longtemps cet après-midi. Je signale simplement que si celui qui a un appareil de télévision doit payer les services que rend Radio-Canada, à la cadence actuelle des dépenses, la taxe actuelle est absolument insuffisante. Dans le mémoire de Radio-Canada il est dit qu'un permis annuel de \$15 payable par les propriétaires d'appareil serait suffisant.

M. Fulton: Honte!

M. Diefenbaker: Il n'en serait rien. A la cadence actuelle des dépenses, d'ici deux ou trois ans, le taux du permis devrait être porté à \$40 par appareil. C'est là un problème au sujet duquel notre groupe n'a pas manqué, depuis plusieurs années, de jeter le cri d'alarme. Au point où on en est maintenant,